

Depuis le mois de juillet 2012, la Direction de GrDF réfléchit et rencontre les Organisations Syndicales afin de leur présenter le projet de réorganisation en région.

FO Énergie et Mines qui a participé à toutes les réunions, n'a pas souhaité communiquer sur ce projet.

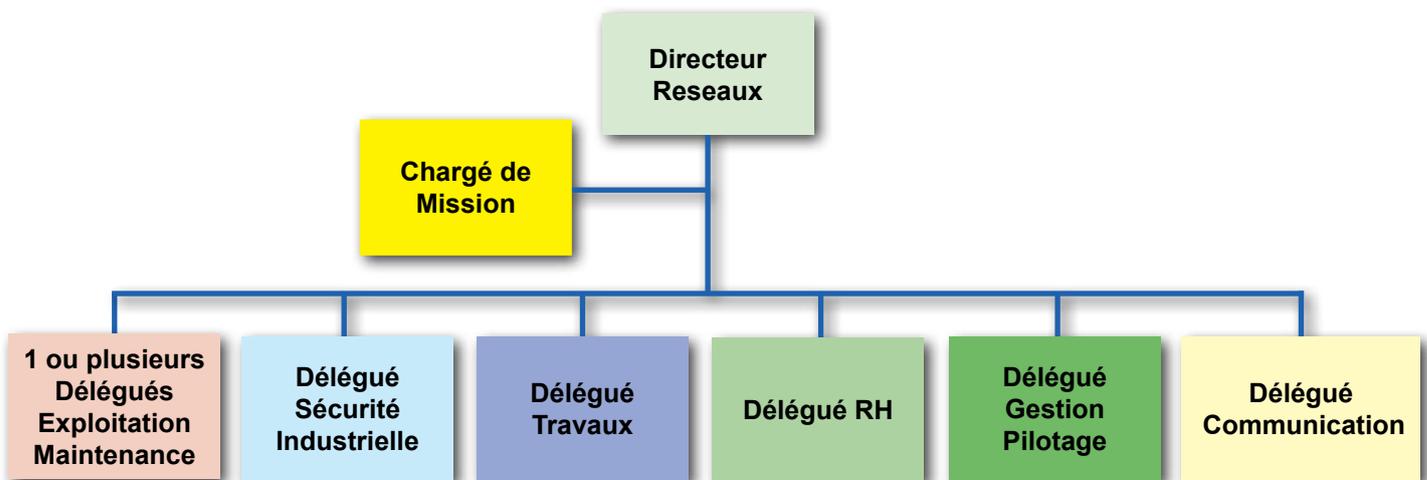
Afin d'être crédible dans nos écrits, nous avons préféré attendre la tenue du CCE et on le voit, bien des zones d'ombre subsistent encore.

Si nous pouvons comprendre que l'Organisation actuelle de GrDF n'était guère lisible pour l'externe, la réorganisation proposée devrait le permettre, mais toujours sans la rendre lisible à l'interne.

Or le dossier présenté au CCE de novembre puis à celui du 20 décembre n'a rien levé aux doutes.

## DIRECTION RESEAUX

La création de la Direction Réseaux à la maille 8 va conduire à la suppression de 10 URG. Elle propose la création a minima de 6 Délégués par région qui formeront le CODIR.



FO Énergie et Mines revendique une plus grande transparence dans le fonctionnement de cette nouvelle organisation et principalement sur la situation des agents des fonctions d'appui, telles que la communication, la formation et la partie R.H.

FO Énergie et Mines veut bien entendre de la part de la Direction que seuls les membres de CODIR des URG et quelques cadres seront touchés par cette réorganisation, il n'en demeure pas moins que la situation de chacun doit être examinée attentivement pour qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

Bien que la Direction Nationale indique que cette réorganisation ne concerne pas le fonctionnement des futures Directions Réseaux, il nous paraît difficile que le fait de passer de 18 Unités Réseaux Gaz à 8 Directions Réseaux conduise les Directeurs Réseaux à examiner le fonctionnement de leur direction dans les mois à venir.

FO Énergie et Mines reconnaît que sur le papier, la Direction de GrDF continue et met tout en œuvre pour conserver le fonctionnement du service commun dans les domaines de l'Unité Clients Fournisseurs, les Unités Logistiques, les Unités Services Régionaux et les UON.

A ce jour, la création de cette Direction devrait maintenir le CE au niveau de la région, mais nous n'avons pas d'information sur le maintien du périmètre du DP pour les prochaines élections d'IRP.

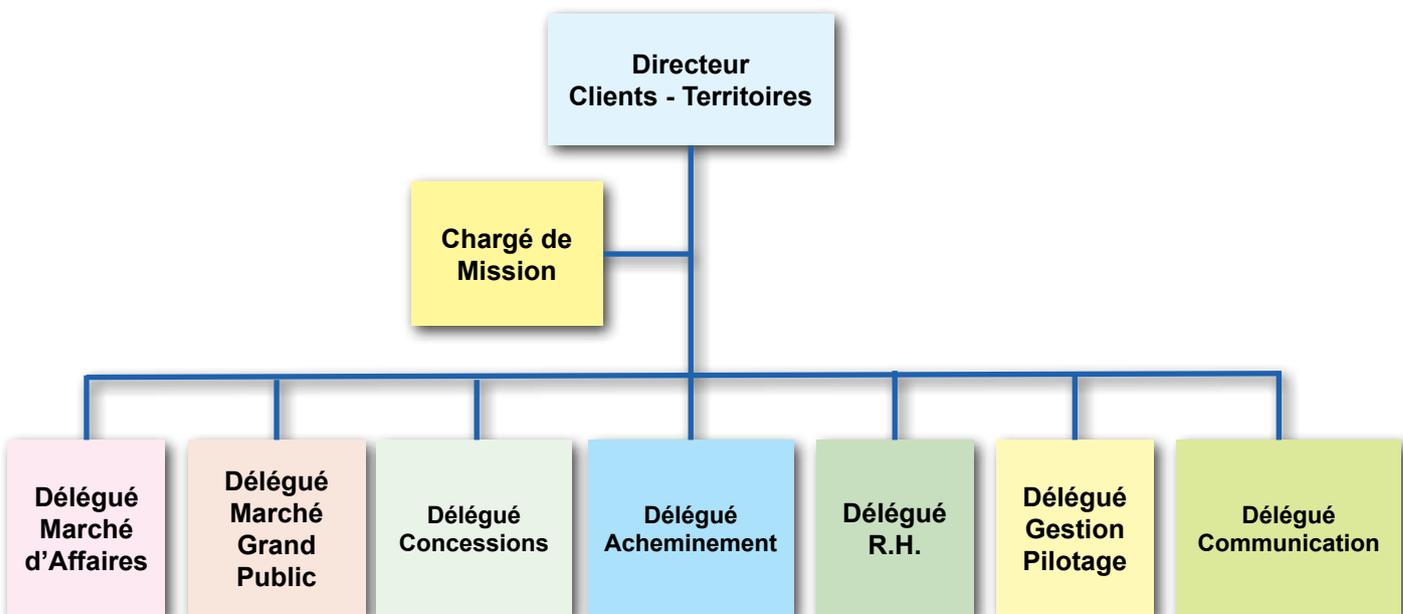
## DIRECTION CLIENTS TERRITOIRES

La création de la Direction Clients – Territoires devrait sans doute être plus lisible pour l’externe, mais compliquée pour les acteurs internes, voire leur imposer un vrai retour en arrière. En effet, l’organisation proposée nous conduit une nouvelle fois dans un management distinct entre le fonctionnel et l’employeur.

### La Direction remet en place l’équivalent du Projet Management Version 1.

Contrairement à l’organisation précédente, celle-ci ne devrait pas impacter les futures Instances de Représentation du Personnel. A ce jour, il y aura toujours un CE à la maille Nationale, et il n’a pas été indiqué que la maille DP serait modifiée.

Comme pour la Direction Réseaux, cette réorganisation met en place un CODIR au niveau Région.



Ce qui change vis-à-vis de l’organisation actuelle, c’est la création d’emplois de Délégué et la mise en place d’un management fonctionnel des AGNRC, des Conseillers Collectivités rattachés au SREG.

### C’est à ce titre que FO Énergie et Mines indique que la Direction remet en place un PMV1.

Lors du CCE de Décembre 2012, la CGT a proposé aux différentes délégations la mise en place d’une expertise pour avoir des réponses aux différentes questions posées.

Lors des débats, nous avons demandé quelle serait la position de la délégation majoritaire si la Direction donnait les réponses pour le prochain CCE.

Cette délégation a indiqué que ceux qui participeraient au vote de la résolution, participerait à la construction du cahier des charges de l’Expertise. Ce qui laissait entendre que peu importe les réponses qui seront données, une expertise sera quand même faite.

FO Énergie et Mines est dans la construction d’un dialogue plutôt que dans l’affrontement. C’est dans cet état d’esprit que nous nous sommes abstenus lors du vote de la résolution.

FO Énergie et Mines ne participera donc pas à la construction du cahier des charges de l'expertise proposée en CCE, bien qu'ayant reconnu que certaines questions ou observations présentées dans la résolution du CCE étaient identiques aux nôtres. Mais sans modification de celle-ci, FO Energie et Mines n'a pas souhaité prendre part au vote.

FO Energie et Mines rencontrera de nouveau la Direction pour l'interpeller sur les différentes questions que vous nous avez transmises sur ce dossier, afin de clarifier avant le prochain CCE le qui fait quoi, et le qui commande qui.

La position proposée actuellement ne semble pas réaliste sur du long terme. Cela conduirait à revoir encore cette nouvelle organisation dans les mois à venir.

GrDF a un challenge à relever vis-à-vis des autorités concédantes et de sa clientèle.

Pourquoi une réforme d'organisation importante, alors que le Personnel ne se retrouverait pas dans un fonctionnement cohérent ?

**FO Énergie et Mines informe l'ensemble du Personnel que le dossier complet des différents CCE de GrDF peut être consulté auprès de leurs représentants syndicaux locaux. Ce dossier sera examiné une nouvelle fois au CCE de GrDF le 17 janvier prochain.**

La **Solidarité**  
a de l'**Avenir**